

# Exposition Compétitive Régionale Liège – Luxembourg

## OURTHE-HESBAYE 2023

### REGLEMENT PARTICULIER

#### **Article 1**

L'exposition organisée par le « **Cercle Royal Philatélique de l'Ourthe** » et le « **Royal Philatélic Club de Hesbaye** », avec la collaboration du Conseil provincial FRCPB de la Province de Liège, sera l'occasion de fêter le 70<sup>e</sup> anniversaire et le 60<sup>e</sup> anniversaire des cercles organisateurs.

#### **Article 2**

L'exposition se tiendra les 21 et 22 Janvier 2023 au « **Collège & Institut St Louis** » Avenue du Prince Régent n°30, 4300 Waremme.

Elle comportera une section compétitive et une section non compétitive de promotion de la philatélie illustrant la vie des deux cercles.

Toute correspondance doit porter l'intitulé « Ourthe-Hesbaye 2023 » et adressée au secrétaire du comité **Jean-Paul Van Eecke, rue du Geer, 26 4300 Waremme.**

#### **Article 3**

Dans le respect de l'**Art 7 §1** du règlement général pour les expositions, l'exposition compétitive est ouverte à tous les membres des cercles affiliés à la F.R.C.P.B.

Les demandes de participation peuvent être introduites pour les disciplines suivantes :

Philatélie traditionnelle	Aérophilatélie
Histoire postale	Astrophilatélie
Entiers postaux	Classe ouverte
Philatélie thématique	Classe un cadre et classe 2 cadres
Philatélie de la jeunesse	Philatélie fiscale
Maximaphilie	Cartes postales illustrées

#### **Article 4**

L'organisation de l'exposition se fera dans le respect du règlement pour les expositions régionales compétitives de la FRCPB.

#### **Article 5**

**Les formulaires d'inscription doivent être adressés** au secrétaire du Comité organisateur au plus tard **pour le 1<sup>er</sup> novembre 2022**. Le nombre d'inscriptions par participant est illimité : toutefois, chaque participation doit faire l'objet d'une inscription distincte. Un nom pseudo peut être utilisé, mais le Comité exigera l'identité de ce participant.

La confirmation des participations sera adressée au plus tard le 30 novembre 2022. Elle sera accompagnée des informations concernant l'heure et les modalités de placement et de démontage des collections.

#### **Article 6**

**Le plan de la collection**, s'il n'est pas joint au formulaire d'inscription, **doit être adressé** au secrétaire du Comité organisateur au plus tard le **10 décembre 2022**.

L'identité du participant ainsi que la numérotation des feuilles doivent se trouver au verso de chaque feuille. Chaque feuille doit se trouver dans une housse transparente.

Pendant la durée de l'exposition, aucune collection ne peut être modifiée ou retirée.

Pour la classe Jeunesse : l'âge est celui atteint au 31/12/2022.

#### **Article 7.**

Le droit de participation est fixé à **5,00 €** par face attribuée. Pour la jeunesse, il n'y a pas de droit de participation.

Le montant doit être versé **au plus tard pour le 26/12/2022 au compte F.R.C.P.B. PROV. LIEGE BE22 0013 3949 7147.**

#### **Article 8**

La proclamation des résultats se fera le samedi 21 janvier 2023. Le démontage des collections se fera le dimanche 22 janvier à partir de 15h30.

#### **Article 9**

L'ensemble de l'exposition est couvert par l'assurance contractée par la FRCPB conformément à l'article 14 du Règlement général des expositions. Le Comité organisateur assurera la protection des collections mais n'assumera aucune responsabilité en cas de dommage éventuel.

#### **Article 10**

Le Comité organisateur se réserve le droit d'apporter, en cas de nécessité et après en avoir délibéré avec le Conseil provincial, des modifications au présent règlement et de prendre les dispositions nécessaires pour tous les cas non prévus.

Pour le Comité organisateur

Hubert Caprasse  
Président CRPO

Lucien Domange  
Président R.P.C.H.